

NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6954
19 novembre 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA SITUATION FINANCIERE, AU 19 NOVEMBRE 1965, EN CE QUI CONCERNE L'OPERATION DES NATIONS UNIES A CHYPRE

1. Dans mon rapport au Conseil de sécurité sur la situation financière, au 23 septembre 1965, en ce qui concerne l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/6702), j'ai indiqué qu'il existait à l'époque un écart de 9 616 000 dollars entre le coût estimatif pour l'Organisation du maintien de la Force jusqu'au 26 décembre 1965 et le montant du soutien financier accordé ou annoncé pour couvrir ces dépenses. Etant donné cet écart, il m'avait paru nécessaire d'affirmer ce qui suit : "je crois devoir, si d'importantes contributions supplémentaires ne sont pas annoncées dans un proche avenir, en informer le Conseil de sécurité, et partant, indirectement aussi les gouvernements qui fournissent des hommes, du matériel et des services à la Force contre remboursement des dépenses supplémentaires, qu'il ne peut y avoir aucune assurance que l'Organisation serait désormais en mesure de respecter les engagements pris antérieurement de leur rembourser leurs dépenses supplémentaires."
2. Au cours de la période qui s'est écoulée depuis mon rapport du 23 septembre 1965, huit gouvernements ont annoncé qu'ils accorderaient un soutien financier supplémentaire pour un total de 2 722 500 dollars. Ces contributions portent le montant des contributions annoncées depuis la création de la Force jusqu'à la date du présent rapport à un total de 34 590 717 dollars, ainsi qu'il est indiqué à l'annexe I.
3. Le coût pour l'Organisation du maintien de la Force depuis sa création, le 27 mars 1964 jusqu'au 26 décembre 1965, en vertu des accords actuels et des engagements antérieurs contractés à l'égard des gouvernements qui fournissent des hommes, du matériel et des services à la Force, s'élève à un montant estimatif de 41,5 millions de dollars, ainsi qu'il est indiqué à l'annexe II. Ce chiffre ne comprend pas les dépenses considérables que les gouvernements fournissant des hommes, du matériel et des services à la Force se sont engagés à supporter sans

en demander le remboursement. Les montants que chaque gouvernement fournissant des contingents a accepté de prendre à sa charge sans en réclamer le remboursement sont indiqués à l'annexe III.

4. Il ressort de ce qui précède qu'il reste encore un écart d'environ 6,9 millions de dollars entre le coût estimatif pour l'Organisation de la Force des Nations Unies à Chypre pour la période de 21 mois expirant le 28 décembre 1965, et le montant total des contributions versées ou annoncées à ce jour pour couvrir ces dépenses.

5. J'ai de nouveau demandé aux gouvernements de tous les Etats Membres, et à ceux des Etats non membres qui se sont engagés auparavant à fournir un soutien financier à la Force des Nations Unies à Chypre, de faire de nouvelles contributions (voir S/6863), mais je n'ai aucune raison de penser, étant donné les réponses reçues à la suite d'appels antérieurs, que le large écart entre les besoins et les ressources a des chances d'être comblé ou même sensiblement réduit par les contributions volontaires que l'on peut dès maintenant envisager pour l'avenir. En fait, on est déjà en présence d'un grave déficit.

6. Dans ces conditions, je n'ai évidemment pas d'autre choix que d'informer le Conseil de sécurité qu'il est fort probable que des fonds suffisants seront disponibles à la suite de contributions volontaires qui peuvent encore être versées, pour couvrir la totalité des dépenses que je me suis engagé, au nom de l'Organisation, à rembourser aux gouvernements qui fournissent des hommes, du matériel et des services à la Force moyennant remboursement des dépenses supplémentaires. J'ai déjà donné tous renseignements à ce sujet aux représentants des gouvernements qui fournissent des contingents à la Force.

7. Je dois donc maintenant attirer directement et formellement l'attention du Conseil sur le fait brutal et inquiétant que la Force des Nations Unies à Chypre ne peut être maintenue sur place sans les moyens financiers nécessaires pour subvenir à ses dépenses. Malgré les appels répétés du Secrétaire général, la disposition de la résolution du 4 mars 1965 du Conseil de sécurité

[S/RES/186 (1964)] qui a trait au financement de la Force n'a pas permis d'obtenir de fonds suffisants pour l'entretien de la Force. Cette faiblesse financière

revêt une gravité particulière si l'on considère que dans quelques semaines, le Conseil devra décider de l'avenir de la Force à Chypre, puisqu'en vertu des décisions en vigueur [S/RES/206 (1965)], le mandat de la Force n'a été prolongé que jusqu'au 26 décembre 1965. Tout indique actuellement que la présence de la Force des Nations Unies à Chypre sera nécessaire et exigée après le 26 décembre.

ANNEXE I

MONTANT DES CONTRIBUTIONS ANNONCÉES AU COMPTE SPECIAL DE LA FORCE DES NATIONS UNIES A CHYPRE
POUR LA PERIODE ALLANT DU 27 MARS 1964 AU 26 DECEMBRE 1965 : ETAT AU 19 NOVEMBRE 1965

(Equivalents en dollars des Etats-Unis)

Pays	1ère à 4ème périodes	5ème période	6ème période	Total
	27 mars 1964- 26 mars 1965	27 mars 1965- 26 juin 1965	27 juin 1965- 26 décembre 1965	
Australie	411 875	100 000	200 000	711 875
Autriche	160 000	-	40 000	200 000
Belgique	462 321	-	-	462 321
Cambodge	600	-	-	600
Chypre	280 000	-	-	280 000
Côte-d'Ivoire	10 000	-	10 000	20 000
Danemark	300 000	75 000	150 000	525 000
Etats-Unis d'Amérique	8 600 000	2 000 000	4 000 000 ^{1/}	14 600 000 ^{1/}
Finlande	25 000	-	50 000	75 000
Grèce	2 050 000	400 000	800 000	3 250 000
Iran	10 000	-	-	10 000
Israël	10 000	-	-	10 000
Italie	542 347	136 000	-	678 347
Jamaïque	-	-	2 000	2 000
Japon	300 000	-	-	300 000
Liban	-	997	-	997
Libéria	3 000	-	-	3 000
Libye	15 000	-	-	15 000
Luxembourg	20 000	5 000	5 000	30 000
Malaisie	2 500	-	2 500	5 000
Malawi	5 590	-	-	5 590
Malte	700	280	560	1 540
Maroc	10 000	10 000	-	20 000
Népal	400	-	-	400
Nigéria	2 800	2 200	2 800	7 800
Norvège	219 190	60 035	120 070	399 295
Nouvelle-Zélande	42 000	-	-	42 000
Pakistan	2 800	-	-	2 800
Pays-Bas	438 000	105 000	-	534 000
République de Corée	13 000	-	3 000	16 000
République fédérale d'Allemagne	2 000 000	500 000	1 000 000	3 500 000
Royaume-Uni	4 170 452	1 000 000	2 000 000	7 170 452
Suède	460 000	120 000	240 000	820 000
Suisse	300 000	65 000	-	365 000
Thaïlande	-	-	2 500	2 500
Trinité et Tobago	2 400	-	-	2 400
Turquie	300 000	-	200 000	500 000
Venezuela	2 000	-	1 000	3 000
Viet-Nam (République du)	2 000	-	-	2 000
Zambie	2 000	2 000	4 000	8 000
	<u>21 175 975</u>	<u>4 581 512</u>	<u>8 833 430</u>	<u>34 590 917</u>

^{1/} Montant maximum des contributions annoncées, dont une partie peut dépendre du montant des contributions des autres gouvernements.

ANNEXE II

Estimation des dépenses relatives à la Force des Nations Unies
à Chypre, par grandes catégories de dépenses, pour la période
allant du 27 mars 1964 au 26 décembre 1965

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

I - Dépenses d'exécution encourues par l'Organisation des
Nations Unies

A.	Relève des contingents	2 055
B.	Dépenses relatives aux opérations	3 788
C.	Location de locaux	700
D.	Rations	2 450
E.	Traitements, frais de transport, etc., du personnel non militaire	1 400
F.	Divers	32

Total de la partie I 10 425

II - Remboursement des frais supplémentaires aux gouvernements
fournissant des contingents

A.	Soldes et indemnités	26 650
B.	Equipement appartenant au contingent	4 325
C.	Indemnités versées pour décès ou invalidité	100

Total de la partie II 31 075

Total général de la partie I et de la partie II 41 500

ANNEXE III

Dépenses que les gouvernements se sont employés à prendre à leur charge

L'Australie a décidé de prendre à sa charge les dépenses suivantes : solde, prime de service outre-mer, frais de voyage en dehors de Chypre, uniformes et matériel envoyés d'Australie et indemnisation en cas de blessures ou de décès des agents de police australiens fournis à la Force.

L'Autriche a pris à sa charge la rémunération ordinaire des membres des contingents médicaux et de police fournis à la Force. Les comptes du Gouvernement autrichien montrent que les traitements ordinaires des membres du contingent médical se sont élevés à 937 285,67 schillings autrichiens (soit 36 287 dollars des Etats-Unis) pendant la période allant du 13 avril au 30 novembre 1964.

Le Canada a décidé de prendre à sa charge toutes les dépenses relatives au contingent qu'il a fourni à la Force, mais il demandera le remboursement de certaines dépenses spéciales relatives au personnel et au matériel canadiens fournis au Quartier général de la Force et au Quartier général de la zone de Nicosie. Le Gouvernement canadien a estimé à 3 340 000 dollars (soit 3 092 593 dollars des Etats-Unis) la somme que lui a directement coûté sa participation à la Force pendant la période allant du 26 mars au 26 décembre 1964, sans compter la solde et les primes qu'il verse normalement et qui représentent un montant estimatif de 3 090 000 dollars (soit 2 861 111 dollars des Etats-Unis).

Le Danemark a pris à sa charge le traitement du personnel des services.

La Finlande a pris à sa charge le traitement du personnel de métier. Les comptes du Gouvernement finlandais montrent que ces traitements se sont élevés à 134 990 dollars pendant la période allant de mars 1964 à mars 1965.

L'Irlande avait tout d'abord décidé de prendre à sa charge les dépenses suivantes : solde, primes, y compris la prime de service outre-mer et les indemnités quotidiennes, fourniture et matériel envoyés d'Irlande, y compris les uniformes, et toutes autres dépenses faites en Irlande. A la demande du Gouvernement irlandais, le Secrétaire général a décidé de rembourser celui-ci pour toutes les dépenses

supplémentaires encourues après le 26 juin 1965 et, dans la mesure où les contributions volontaires le permettraient, toutes les dépenses supplémentaires antérieures à cette date.

La Nouvelle-Zélande a accepté de prendre à sa charge les dépenses suivantes : solde, prime de service outre-mer, matériel apporté à Chypre, armes, munitions, frais de voyage en dehors de Chypre pour son contingent de police. A dater du 27 juin 1964, le Gouvernement néo-zélandais demandera le remboursement des primes de service outre-mer.

La Suède a pris à sa charge les dépenses suivantes : traitements du personnel de métier, vols de la SCACYP, contributions du personnel, dispositions concernant le personnel, traitements du personnel administratif et autres dépenses faites en Suède pour l'organisation des contingents. Les comptes du Gouvernement suédois montrent que ces dépenses se sont élevées, en 1964, à 2 812 202 couronnes suédoises (soit 545 000 dollars des Etats-Unis).

Le Royaume-Uni a décidé de prendre à sa charge toutes les dépenses de son contingent et de son personnel au Quartier général de la Force.

En outre, les Gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de l'Italie ont fourni des services aériens à la Force en transportant gratuitement des contingents autrichiens, irlandais, danois, finlandais et suédois de leur pays jusqu'à Chypre.

